



Reclamer une pension alimentaire à ses parents

Par **sesegwada**, le **09/12/2010** à **18:29**

Bonjour,

je vis actuellement en région parisienne avec mon copain, mes parents sont divorcés, mais mon père verse chaque mois ma pension alimentaire à ma mère mais elle la garde et veut pas me la reverser sous prétexte qu'elle aime pas mon copain. Je ne travaille pas, je rentre bientôt en formation comment faire pour récupérer la pension de mon père et obtenir une pension alimentaire de ma mère.

Par **Marion2**, le **09/12/2010** à **18:49**

Il faut tout simplement demander à votre père de vous verser directement la pension alimentaire puisque vous ne vivez plus chez votre mère.

Vous saisissez le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend votre domicile.

Un avocat n'est pas obligatoire, mais dans la mesure où vous ne travaillez pas, vous avez droit à l'Aide Juridictionnelle. (donc avocat gratuit dans votre cas).

Vous allez au greffe du Tribunal de Grande Instance, vous demandez l'imprimé pour la demande d'Aide Juridictionnelle ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ.

Vous prenez rendez-vous immédiatement avec un des avocats de la liste (il vous aidera

d'ailleurs à remplir cet imprimé).

Il faudra justifier vis à vis du JAF le fait que vous entrez en formation.
Quelle formation, et sur combien de temps ?

Par **mimi493**, le **09/12/2010** à **19:02**

Juste pour préciser : votre père ne peut pas d'office vous verser la pension alimentaire si le jugement l'instituant dit de la verser à votre mère.

Par contre, si le jugement dit "jusqu'à ce que l'enfant ne soit plus à charge" et que vous n'êtes plus à charge de votre mère (qu'elle ne paye plus rien pour vous), alors il peut arrêter de payer à votre mère, sans pour autant être contraint de vous la payer (mais il peut décider de le faire de lui-même, et elle sera déductible, vous devrez la déclarer de votre côté).

Si le jugement ne donne pas de condition d'arrêt de versement à votre mère et/ou que votre père refuse de vous verser une pension, vous devrez assigner votre père devant le JAF (ou faire une requête conjointe s'il est d'accord)

Par **sesegwada**, le **09/12/2010** à **22:36**

Merçi pour vos réponses.

je veux envoyer un courrier à ma mère pour lui réclamer la pension alimentaire et je voudrais savoir comment formuler ma demande.
merçi d'avance

Par **mimi493**, le **09/12/2010** à **23:24**

Vous pouvez lui demander mais vous ne pouvez la contraindre, donc peu importe la forme de la lettre, elle n'a aucune valeur